
Séance du 1 Mars 2022

Nombre de membres

en exercice : 10
présents : 7
votants : 8

L'an 2022, le 1 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de M. DENIS Bruno, Maire

Date de la convocation: 22/02/2022

Présents : M. DENIS Bruno, Maire, Mmes : BAUMANN Michèle, THOMAS Laëtitia, MM : DA SILVA Jean, DUC Bernard, HENNEQUIN Patrice, PROSPER Mickaël
Excusé(s) ayant donné procuration : M. GAGNAN Thomas à M. DENIS Bruno

Absent(s) : MM : BRETON Alain, DESREUMAUX Marc

Secrétaire de séance: M. HENNEQUIN Patrice

1. Compte-rendu du Conseil municipal du 01.02.2022

2. Compte-rendu des réunions

- Point scolaire
- Assemblée générale du CLLV
- Conseil d'école
- Conseil syndical du pays des Châteaux
- Commission Finances de la CCBVL

3. Devis de l'entreprise SIGNALETIQUE VENDOMOISE pour de la signalisation horizontale et verticale

Délibération 13-2022

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SIGNALETIQUE VENDOMOISE pour les projets ci-dessous :

- Création d'un passage piéton avec signalisation horizontale associée Grande Rue
- Réfection de la ligne STOP et installation de balises J11 au croisement de la rue de la Haute Croix et de Grande Rue
- Création d'une bande STOP rue de la Jotière
- Création d'une bande STOP rue de la Dîme

Le montant du devis est de 1 562,20€ HT soit 1 874,64€ TTC.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise SIGNALETIQUE VENDOMOISE pour un montant de 1 562,20€ HT soit 1 874,64€ TTC

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

4. Devis de l'entreprise BSTP pour une reprise d'accotement

Délibération 14-2022

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BSTP pour la reprise de l'accotement rue de la Sablonnière pour permettre l'écoulement des eaux de pluies.

Le montant du devis est de 1 382€ HT soit 1 658,40€ TTC.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise BSTP pour la reprise de l'accotement rue de la Sablonnière pour un montant de 1 382€ HT soit 1 658,40€ TTC

- AUTORISE Monsieur le Maire à imputer cette dépense au compte 2151 du BP2022 du fait de la transformation de l'accotement

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

5. Désherbage des caniveaux avant passage de la balayeuse

Délibération 15-2022

Monsieur le Maire présente deux devis pour la préparation des caniveaux avant le passage de la balayeuse : grattage des herbes :

- Devis de l'entreprise Fabrice Multiservices qui prévoit le nettoyage/désherbage des caniveaux dans le cadre d'un forfait annuel pour un montant de 5400€ TTC
- Devis de l'entreprise BASTIENPESCHARD qui prévoit un premier passage de remise au propre pour un montant de 1 376,00€ HT soit 1 651,20€ puis chaque passage (nombre de passage modulable suivant le besoin, prévision de 5 passages à 6 passages annuels) pour un montant de 650,00€ HT soit 780,00€ TTC unitaire. Les années suivantes si le contrat est prolongé, les 6 passages annuels seront facturés au tarif unitaire de de 650,00€ HT soit 780,00€ TTC.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE de retenir le devis permettant de moduler le nombre de passages**
- **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise BASTIENPESCHARD pour un montant annuel en 2022 de 4 626,00€ HT soit 5 551,20€ TTC**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier**

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

6. Devis pour le scellement de 6 poteaux

Délibération 16-2022

Monsieur le Maire présente deux devis pour le scellement de 6 poteaux :

- Devis de l'entreprise Fabrice Multiservices qui prévoit le percement des trous, fondation en ciment et la mise en place des poteaux pour un montant de 540,00€ TTC. Ce devis ne comprend pas les matériaux qui ne sont pas fournis par l'entreprise. Il convient donc d'y ajouter l'achat de ceux-ci.
- Devis de l'entreprise BASTIENPESCHARD qui prévoit la pose complète des 6 poteaux avec fourniture des matériaux pour un montant de 660,00€ HT soit 792,00€ TTC.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise BASTIENPESCHARD pour un montant de 660,00€ HT soit 792,00€ TTC**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier**

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

7. Devis pour la création d'un parterre de fleurs rue Jacques de Montgomery

Délibération 17-2022

Monsieur le Maire présente deux devis pour la création d'un parterre de fleurs rue Jacques de Montgomery :

- Devis de l'entreprise Fabrice Multiservices qui prévoit la préparation de la parcelle, la mise en place d'un film, les plantations pour un montant de 950,00€ TTC. Ce devis ne comprend pas les matériaux qui ne sont pas fournis par l'entreprise. Il convient donc d'y ajouter l'achat de végétaux, pierres, bordures... non budgétisé à ce jour
- Devis de l'entreprise BASTIENPESCHARD qui prévoit la plantation d'un massif de plantes vivaces sur bâche recouvert de copeaux avec fourniture de la bâche et des plants pour un montant de 741,00€ HT soit 889,20€ TTC.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise BASTIENPESCHARD pour un montant de 741,00€ HT soit 889,20€ TTC**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

8. Devis pour la numérisation des actes d'Etat-Civil

Délibération 18-2022

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise NUMERIZE SAS pour la numérisation, le traitement et l'indexation des registres d'état-civil de la commune de Lorges. Cela concerne 944 actes (100 ans).

Le devis est d'un montant de 626,48€ HT soit 751,78€ TTC.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise NUMERIZE SAS pour un montant de 626,48€ HT soit 751,78€ TTC**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

9. Choix du régisseur

Délibération 19-2022

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Mme USUNIER, il convient de nommer un nouveau régisseur pour la régie Festivités.

Monsieur le Maire propose de nommer :

- Mme Laëtitia THOMAS en tant que régisseur titulaire
- Mme Cathy BARROSO en tant que régisseur suppléant;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, nomme pour la régie Festivités :

- Mme Laëtitia THOMAS en tant que régisseur titulaire
- Mme Cathy BARROSO en tant que régisseur suppléant

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

10. Cession de la parcelle B370 à la commune

Délibération 20-2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la parcelle B370 située entre le hangar et la mairie, et menant au terrain de football n'appartient pas à la commune.

Les démarches avaient été entreprises en 2009 pour son acquisition mais non finalisées. Les propriétaires sont CONSORTS HOUTART.

L'ensemble des héritiers proposent de céder ce chemin d'accès à la commune pour 1 euro symbolique. Charge à la commune de supporter les frais d'acte.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE d'acquérir le passage appartenant aux CONSORTS HOUTART pour l'euro symbolique et de régler les frais d'acte pour un montant de 180€ à 200€.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

- Une attention doit être portée à la communication autour du concert de Clem CHOUTEAU du 4/06/22
- Entretien des chemins ruraux : la commune va participer à la location par l'AF d'un tractopelle à hauteur de 2-3h
- Tenue des bureaux de vote
- Présentation d'un projet éolien de la société RWE
- Limitation des stationnements gênants sur la commune

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire
Bruno DENIS

Les membres du Conseil Municipal :

BAUMANN Michèle	BRETON Alain	DA SILVA Jean
DESREUMAUX Marc	DUC Bernard	GAGNAN Thomas
HENNEQUIN Patrice	PROSPER Mickaël	THOMAS Laëtitia